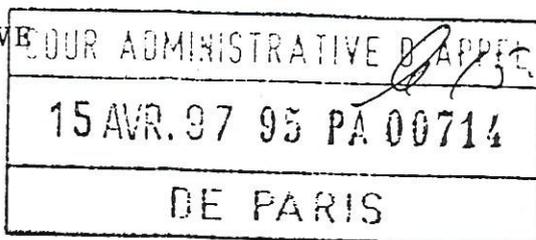


Arrêt de la COUR ADMINISTRATIVE  
d'APPEL de PARIS du 11.07.96

N° dossier 95 PA 00714



04 92

La mission (page 4 de l'arrêt du 11.07.96) est de déterminer la date à laquelle la consolidation de son état (celui de Monsieur ARTAL) peut être regardée comme acquise et de décrire les éventuelles séquelles subies par l'intéressé, qui seraient en relation directe avec les interventions chirurgicales pratiquées les 11.09.62, 15.04.63, 30.06.67 et 06.12.68, en fournissant tous les éléments utiles permettant d'évaluer les préjudices résultant de ces séquelles.

Pièces consultées :

- requête de M. ARTAL du 24.03.95, complétée le 30.06.95,
- jugement du tribunal administratif de Paris le 06.07.94,
- dossier de première instance du 06.06.94,
- mémoire de défense de l'AP-HP du 26.09.95,
- arrêt de la cour administrative de Paris du 11.07.96,
- compte-rendu opératoire du 03.02.83,
- dossier de M. ARTAL envoyé par le Pr NIHOUL-FEKETE le 17.12.96 (joint au rapport).
- les dires de M. Norbert ARTAL ainsi que divers examens urologiques, ordonnances et certificats du 20.07.89 au 23.12.96 (joints au rapport),
- les dires de M. Norbert ARTAL du 22.01.1997, sa lettre du 01.01.1997, et sa lettre du 30.01.1997 (joints au rapport).
- les dires de M. Norbert ARTAL du 24.02.97 et le certificat du 29.01.97 signé du Docteur Daniel LUCAS.
- les dires de M. Norbert ARTAL du 30.03.97 avec le certificat du Docteur GOLDSZAL.

L'expertise a été réalisée le 18.12.96 à 14 heures (19, Avenue Herbillon à SAINT-MANDE), en présence de M. ARTAL et de M. CHIGOT représentant l'AP-HP.

EXAMEN de M. ARTAL:

Il est né le 13.05.52 à PARIS XVIIIème.

- A l'inspection, la taille du pénis au repos est considérée comme normale. Il n'y a plus de prépuce puisqu'une posthécotomie de régularisation a été pratiquée le 16.12.68. L'orifice urétral est en position normale et la lamé sous uréthrale est d'excellente qualité. La bourse droite et son contenu sont normaux. L'examen de la bourse gauche montre qu'il existe une atrophie testiculaire, un épидидyme normal surmonté d'un varicocèle. Les fonctions urinaires sont normales: jet urinaire projeté à 30cm; en ce qui concerne les fonctions sexuelles, elles ont été satisfaisantes, tant chez M. ARTAL que chez sa femme, dont il a eu deux enfants en 1980 et 1983.

On peut signaler un petit débord muqueux de 3cm dans la région balanique, tout près du méat dont M. ARTAL dit se plaindre lors des rapports sexuels. L'analyse des compte-rendus opératoires retrace les différentes interventions habituelles dans le traitement des hypospades, selon la technique de LEVEUF le 11.09.62, 15.04.63, 30.06.67 et 16.12.68. Le compte-rendu de consultation de l'hôpital des Enfants Malades du 20.09.68 par le Docteur NIHOUL-FEKETE (Chef de Clinique à l'époque et devenue depuis Chef du Service de Chirurgie Pédiatrique dans ce même hôpital) montre que

"la cure de la fistule urinaire est une réussite, que la palmure de la verge a totalement disparu lorsque celle-ci est en érection et qu'une hémicircconcision de régularisation est à faire".  
La consultation, après cette dernière intervention (24.01.69), montre la guérison; "aucune fistule, aucune coudure résiduelle". Le Docteur BERTIN déclare que l'état de Monsieur ARTAL doit être considéré comme guéri et consolidé le 24.01.69.

#### DISCUSSION D'EVENTUELLES SEQUELLES EN RELATION DIRECTE AVEC LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

Lorsqu'elles existent, les séquelles secondaires à ce type d'intervention sont d'ordre:

- urinaires, persistance de fistules, jet d'urine inexistant,
- sexuelles, infertilité, érection impossible ne satisfaisant pas le conjoint,
- esthétiques, coudure de la verge en particulier.

Dans le cas de Monsieur ARTAL, les différents examens et ordonnances présentés par Monsieur ARTAL du 20.07.89 à 1996 nous montrent qu'il n'a été traité qu'une fois pour infection urinaire dont la causalité ne peut être rapportée, faute d'éléments matériels, à la cure de l'hypospade. (Plus de 20 ans séparent la consultation du Docteur BERTIN et la première infection urinaire).

L'anamnèse montre qu'il n'y a eu aucun préjudice sexuel (rapports normaux conjoint satisfait, fertilité intacte) ni urinaire (pas de fistule résiduelle) et qu'il existe un intervalle libre important entre la consultation du 24.01.69 où son état a été considéré comme consolidé avec un bon résultat urinaire et esthétique, et la date du 20.07.89 où un culot urinaire montre une infection à colibacille dont l'origine n'a d'ailleurs été jamais retrouvée.

Les différents examens urinaires et ordonnances montrent un examen urinaire du 20.07.89 avec une infection à colibacille  $10^6$  /ml, un examen cytobactériologique des urines du 07.11.92 limite à  $10^4$  germes polymorphes des ordonnances du 04.08.89, du 14.08.90, sans les résultats.

Les dires et certificats présentés par Monsieur ARTAL en Janvier, Février et Mars 1997 n'apportent aucun élément spécifique et précis concernant l'existence de troubles urinaires postérieurs à la date du 20.07.89, où l'affection de Monsieur ARTAL a été considérée comme guérie sans aucune fistule ni coudure résiduelle.

#### CONCLUSION

L'état de Monsieur Norbert ARTAL doit être considéré comme consolidé et même guéri, pour reprendre les termes de la consultation du Docteur BERTIN en date du 24.01.69. Ceci a d'ailleurs été confirmé par l'étude de l'anamnèse de 1969 à 1996 puisqu'il n'existe aucun trouble urinaire, sexuel ou esthétique pouvant être imputé comme séquelle aux quatre interventions de 1962 à 1968 et que le seul élément présenté par Monsieur ARTAL est une infection urinaire en Juillet 1989, dont l'étiologie n'a jamais été retrouvée et dont la relation de cause à effet ne peut être établie avec les interventions effectuées vingt ans auparavant.

Professeur J-P. LASSAU

